



## Renseignements pour mon fils..

Par **FRANCE83**, le **17/08/2010** à **13:47**

Bonjour,

Son appartement a été déclaré "insalubre " par la Mairie" relogement prévu pour le mois de Septembre. Cependant son propriétaire continue à percevoir les APL. Qui prend en charge dans ce cas le déménagement ? Est-ce au frais de mon fils? Ou bien à la Mairie? Ou bien de l'actuel propriétaire ? Merci de votre prochaine réponse.